

*** NOUVELLES EN RAFALE ***

Octobre 2016

Conseil général de la section locale - 4 octobre 2016

La dernière rencontre du conseil général de la section locale se tenait le 4 octobre 2016, à la Tour FTQ. En plus des affaires courantes, le secrétaire-trésorier, **M. Alain Dugré**, a fait le bilan de la dernière année financière. Le SEPB-574 avait invité deux personnes conférencières. Le premier, **M. Christian Lévesque** professeur aux HEC et codirecteur du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), a fait une présentation sur « La construction historique du pouvoir syndical et le changement dans les milieux de travail ». En l'après midi, **M. Colin L'Ériger** du service de la recherche de la FTQ, a fait une présentation sur « Les inégalités sociales : de quoi parle-t-on ? ». De plus et suite au départ d'une des membres du comité exécutif de la section locale, **Mme Sonia Al-Khabyr** de l'unité Pages Jaunes (bureau) a été élue personne directrice.

Lors de la présentation de son rapport le président de la section locale, **M. Loïc Breton**, nous a annoncé qu'il allait assumer la présidence intérimaire du SEPB-Québec à partir du 31 octobre 2016, suite à l'annonce du départ à la retraite de **Mme Chantal Dumoulin**. Le poste de personne présidente du SEPB-Québec devra être comblé officiellement lors des élections qui se tiendront pendant le conseil québécois qui se tiendra en mars 2017. Compte tenu de ses nouvelles responsabilités et en conformité avec nos statuts et règlements, **Mme Carole Haywood** vice-présidente de la section locale assumera à ce moment les fonctions de personne présidente de notre section locale pendant cette période intérimaire. Nous souhaitons la meilleure des chances tant à Loïc que Carole dans leurs nouvelles fonctions.

Saviez-vous que :

La loi sur les normes du travail (LNT) n'oblige pas l'employeur d'accorder de pause-café à son personnel non syndiqué.

Cependant, si l'employeur accorde une pause-café, il ne peut pas déduire du salaire pour cette période. Il doit payer comme si la personne est au travail (art. 79 et 57 de la LNT).

Unité - La Presse

Le 1^{er} août 2016, l'arbitre Claude Martin rendait une décision favorable aux griefs de 3 membres de l'unité La Presse. Le litige portait sur la date de la progression d'échelon salariale pour les trois syndiqués. Les trois plaignants étaient des employés temporaires avant d'accéder à des emplois réguliers. Les prétentions de l'employeur étaient que la date de progression d'échelon salariale est la date de la nomination du salarié à un statut de salarié régulier. L'arbitre a conclu que « Ces différences marquées dans les conditions de travail des deux groupes de salariés ne font cependant pas d'un salarié temporaire un nouvel employé s'il devient un salarier régulier ».

Il s'agit d'une belle victoire pour les membres de cette unité présidée par **M. Philippe St-Jean** et la conseillère du SEPB-Québec, **Me Kathleen Bourgault** qui plaidait le dossier.

Information - L'enquête de grief

Nous tenons à rappeler aux personnes déléguées syndicales de l'importance de prendre au sérieux l'enquête de grief. Une mauvaise enquête peut vous faire perdre une cause légitime. Une bonne enquête de grief vous donne **de la crédibilité** auprès :

- De la travailleuse ou du travailleur qui a un problème ;
- De la personne conseillère syndicale et du procureur syndical ;
- De l'employeur ;
- Des autres travailleuses et travailleurs qui voient que rien n'est négligé pour les défendre.

Quand on fait une enquête de grief, il faut se poser les 5 questions suivantes :

1. **Qui ?** Qui est impliqué ? Nom de la personne plaignante ; des témoins ; du supérieur immédiat.
2. **Quoi ?** Quel est le problème ? Historique du cas, avec les faits. Les articles de la convention collective violés, politique de l'employeur.

3. **Quand ?** Quand les faits se sont-ils produits ? La date, l'heure (si possible). Il s'agit d'un élément crucial car il faut respecter les délais de dépôt de griefs prévus par la convention collective.
4. **Où ?** Où les faits se sont-ils produits ? Le lieu physique où les faits ont eu lieu (bureau, cafétéria, stationnement, à l'extérieur du travail, etc.)
5. **Pourquoi ?** Pourquoi le problème est-il survenu ? Le membre a-t-il un dossier disciplinaire ou administratif, a-t-il déposé une plainte contre un cadre, conflit personnel avec un autre membre, etc.

En conclusion, pour faire une bonne enquête il faut connaître les faits, les dates, il faut aussi faire une liste des informations et des documents à se procurer pour avoir un dossier le plus complet possible **et l'article ou les articles de la convention collective qui ne sont pas respectés.**

Comité santé et sécurité - Journée de sensibilisation en santé et sécurité du travail

Pour une quatrième année, le SEPB-Québec organise une activité de réflexion sur la santé et la sécurité du travail. L'activité se tiendra le mardi **15 novembre 2016** à 9h00, à la Tour FTQ, 565 Crémazie est, 2^{ième} étage, salle Lois-Laberge B et C.

Cette journée de réflexion se fera sous le thème : ***Agir en prévention : une vision différente du travail.*** M. Martin Chadoin ergonomiste est la personne conférencière invitée. Si vous désirez participer à cet événement veuillez contacter M. Alain Dugré par courriel à adugre@sepb.qc.ca

Présentation des membres du comité exécutif du SEPB-574

Philippe St-Jean, personne directrice

Originaire de Mont-Laurier, Philippe complète un diplôme d'études collégiales en Art et technologie des médias au Cégep de Jonquière. Il occupera par la suite des postes de journaliste et de lecteur de nouvelles au sein de journaux et de stations radiophoniques et télévisées. Philippe fonde sa propre entreprise en communication et il crée en 2007, une publication spécialisée en choix de carrière. Il occupera le poste de caméraman et monteur pour une émission

télévisée hebdomadaire. En 2010, il est embauché à titre de conseiller publicitaire à La Presse.

Un an après son arrivée au sein de l'unité La Presse, il est élu vice-président. En 2013, il représente le SEPB au sein du comité de retraite des employés de La Presse. Dans la même année, il est élu président de l'unité. Au dernier congrès du SEPB-574, il est élu au poste de personne directrice de la section locale.

Spécialiste des nouvelles technologies et des médias sociaux, Philippe s'implique au sein du comité d'information de la section locale et il est le maître d'œuvre de la mise à jour de notre page **Facebook** et des prochaines éditions du ***Nouvelles en rafale***.

Pour toutes questions ou commentaires veuillez communiquer avec nous au 514 522-7574 ou 574@sepb.qc.ca